

<b>AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURES DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'UN BOWLING MUNICIPAL</b>
---

**Identification de la collectivité délégante :**

Ville de Ronchin, Hôtel de Ville, 650 avenue Jean Jaurès, 59790 Ronchin.

Téléphone : 03 20 16 60 00

Télécopie : 03 20 16 60 38

Email : population@ville-ronchin.fr

**Procédure de passation :**

Délégation de service public visée par les articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Objet de la convention de délégation :**

La Commune de Ronchin confie par convention au délégataire l'animation et la gestion du bowling sis immeuble communal de la Maison du Grand Cerf, rue Vincent Auriol.

**Caractéristiques de la délégation :**

Les locaux mis à disposition représentent une surface de 790 m<sup>2</sup> comprenant huit pistes de bowling, un bar avec licence IV.

La capacité d'accueil totale est de 209 personnes.

Le délégataire versera une redevance à la Ville en contrepartie de la mise à disposition des immeubles, installations et équipements.

**Durée de la convention de délégation :**

La durée de la convention est fixée à sept ans à compter de la date de notification de la convention au candidat retenu.

**Renseignements et justifications à produire par les candidats :**

A l'appui des candidatures, devront être fournis les documents suivants, rédigés en français exclusivement, datés et signés par une personne habilitée à engager le candidat :

- une lettre de candidature motivée,
- les attestations fiscales et sociales certifiant que le candidat est à jour de la totalité des impôts et cotisations ou l'état annuel des certificats reçus (DC 7 ),
- les attestations d'assurance de responsabilité civile et professionnelle,
- l'attestation sur l'honneur du candidat indiquant qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 324-9, L. 324-10, L. 341-6, L. 125-1 et L. 125-3 du Code du travail,
- la déclaration que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir,
- si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du jugement prononcé à cet effet,
- l'extrait KBIS,
- le bilan financier des trois dernières années, annexes et comptes de résultat,
- une liste de références dans la gestion d'équipements de jeux et de loisirs (bowling ou autres ),
- toutes pièces laissées à l'appréciation du candidat, permettant d'apprécier ses moyens techniques et humains,
- toute pièce permettant de vérifier le respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue par le code du travail.

**Critères et procédure de sélection des candidats :**

La liste des candidats admis à présenter une offre sera arrêtée en fonction de :

- ☑ 1) leurs garanties professionnelles et financières (50 %),
- ☑ 2) de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public (50 %).

Les candidats recevront un document définissant les caractéristiques quantitatives et qualitatives des prestations.

**Modalités de présentation des candidatures :**

Les candidatures seront adressées sous pli recommandé avec accusé de réception ou déposées contre récépissé en Mairie de Ronchin, au service juridique – population (adresse au paragraphe 1 ) **avant le 31 juillet 2009 à 12 heures**, date limite de réception des offres, sous double enveloppe cachetée, la seconde enveloppe portant la mention "Délégation de service public pour la gestion du bowling municipal - Ne pas ouvrir" ).

**Demande de renseignements :**

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du service juridique - population.